



AÉROPORTS DE PARIS

Déclaration de la CGT au Comité d'Entreprise du 3 mars 2015 concernant
les mesures d'accompagnement de déménagement du siège

Le projet d'accord qui est soumis à la consultation du Comité d'Entreprise renvoie au déménagement du siège dénoncé et combattu par les organisations syndicales représentatives. Nous ne reviendrons pas sur les choix qui ont guidé la direction sur ce dossier.

Les mesures d'accompagnement proposées sont des mesures incitatives d'ordre financier dont la direction vante les mérites quant à leurs niveaux.

La CGT rappelle que ces mesures n'ont rien d'exceptionnelles et que de surcroît l'issue des négociations salariales pour l'instant situées à 0 % démontrent une nouvelle fois que ce sont les salariés qui assumeront financièrement les choix de nos "élites" dirigeantes. Le volume de l'enveloppe dédié à ces mesures représenterait un million € alors que pour l'exercice 2014 5 millions € avaient été dédiés pour les salaires.

Au-delà de ces mesures financières, la CGT constate que cet accord n'intègre pas de mesures significatives engageant la direction sur sa responsabilité de repositionner les salariés, qui ne souhaiteraient pas déménager dans le cadre du volontariat, sur un poste correspondant à leurs compétences et leur garantissant de bonnes conditions de travail. Le PDG s'était pourtant engagé sur cette question.

La CGT votera donc **CONTRE** ce projet d'accord

=====

✉ : la CGT Aéroports de Paris

Orly Parc – Bâtiment 630

103 Aérogare Sud - CS 90055 - 94396 Orly Aérogare Cedex

☎ : 01 49 75 06 55/56

Blog : <http://www.lacgtadp.com>